

L'ÉPARGNE RETRAITE

Appréhender les grands principes et dispositifs d'épargne retraite obligatoires et facultatifs

1 JOUR, 7 HEURES

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE :
AAP30

Objectifs de la formation

- Identifier les différents régimes légaux, complémentaires et supplémentaires
- Distinguer les dispositifs d'épargne retraite ante et post Loi Pacte
- Décrypter les dispositifs d'Épargne retraite issus de la Loi PACTE : PERIN, PERECO, PERO
- Appréhender les enjeux de la réforme des retraites
- Proposer les solutions les mieux adaptées à ses clients

Parmi nos formateurs

- JOLY Clément
Formateur en Assurance et Conseiller en Gestion de Patrimoine,

Public concernés

- Chargés de clientèle / Conseillers en épargne retraite à titre individuel ou collectif ; Agents généraux ; Courtiers ; Conseillers en gestion de patrimoine ; Gestionnaires de contrats épargne retraite

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Les dispositifs d'épargne retraite sont nombreux et complexes : retraite de base, retraite complémentaire, retraite supplémentaire. Afin de pouvoir conseiller de façon optimale leurs clients et les orienter vers les solutions qui correspondent le mieux à leurs besoins, les conseillers clientèles doivent avoir une vision globale et connaître parfaitement l'ensemble de ces dispositifs et leurs spécificités.

Préambule

- Rappeler l'histoire, le contexte et la construction de l'épargne retraite en France et l'évolution réglementaire

Décrypter le principe et le fonctionnement des régimes de retraite obligatoires

Expliquer le principe et le fonctionnement du régime de base du salarié

Identifier les conditions d'ouverture des droits dans le régime de base

- L'allongement de la durée de cotisation
 - Les incidences du relèvement des bornes d'âges
-

Intégrer les possibilités de cessation anticipée d'activité

- Le départ anticipé pour carrière longue
 - Le départ anticipé au titre de la pénibilité
-

Analyser les modalités du rachat de trimestres

Calculer le montant des droits

- Les éléments pris en compte dans la liquidation des droits
 - Le montant de la retraite de base : pension à taux plein ou réduit, surcote ou décote
 - Les avantages complémentaires : les majorations
-

Distinguer les régimes de retraite complémentaires

- Décrire les modes de fonctionnement du régime AGIRC/ARRCO
 - La retraite complémentaire des cadres de l'AGIRC
 - Fusion et réforme 2019 AGIRC-ARRCO
-

Exercice d'application | Calcul d'une pension des régimes complémentaires des salariés

Exercice d'application | Calcul d'une pension du régime de base des salariés

Décrypter le principe et le fonctionnement des régimes de retraite supplémentaires

Définir la retraite supplémentaire et cerner les principes généraux

Détailler les nouveaux dispositifs post loi PACTE du régime supplémentaire

- Le plan d'épargne retraite individuel (PERIN)
 - Le plan d'épargne retraite entreprise collectif (PERECO)
 - Le plan d'épargne retraite d'entreprise obligatoire (PERO)
-

Cerner les modalités de gestion du contrat PER

- Expliquer la notion de compartiment
 - Expliquer le principe du disponible fiscal
 - Distinguer les différents cas de sortie du contrat PER
-

Exercice d'application | Calcul du disponible fiscal pour un salarié et un TNS

Exercice d'application | Calcul de la fiscalité applicable en cas de sortie anticipé, sortie en rente ou en capital

Conseiller le dispositif d'épargne retraite le mieux adapté

Procéder à l'état des lieux du patrimoine

Faire l'inventaire des solutions et des aspects techniques

- Fonctionnement
 - Acquisition des droits
 - Versement des prestations
 - Recourir aux produits d'épargne retraite individuels : PERP, Madelin, PREFON
-

Mesurer l'incidence des exonérations fiscales et sociales et de la Loi PACTE

Intégrer les enjeux liés à la réforme des retraites

Étude de cas | Analyse comparative des différents dispositifs d'épargne retraite et critères de choix

Cas client | En fonction d'une problématique client, savoir analyser les éléments clés pour proposer une solution pertinente

Dates

Paris	Classe virtuelle
19/06/2024	19/06/2024
18/10/2024	18/10/2024
20/11/2024	20/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son

(enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.